

## Conseil Communautaire du 27 janvier 2022

### Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé dans la salle du Théâtre Arc-en-Ciel de Chalais, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

**Titulaires présents (53) :** Philippe ADAMY, Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Stéphane BÉGUERIE, Maguy BLANCHARD, Jean-Michel BOLVIN, Joël BONIFACE, Pascal BORDE, Christophe DAMOUR, Alain DELAUNAY, Sébastien DÉPAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DÉSSERT, François DI VIRGILIO, Gilles DUPUY, Muriel ÉNIQUE, Patrick FLORENT, Patrick GALLÈS, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Jean-Luc GOUPILLEAU, Monique GRANET, Cyrille GUÉDON, Vincent GUGLIELMINI, Bernard HERBRETEAU, Myriam HUGUET, Baptiste LANTERNAT, Jean-Claude LEYMERIE, Gérard MARCELIN, Jean-Claude MAURY, Alain MIKLASZESWKI, Mireille NEESER, Gaël PANNETIER, Joël PAPILLAUD, Philippe PELLISSIER, Patrice PETIT, Sébastien PIOT, Dany POIRIER, Jacky RENAUDIN, Brigitte RICCI, Eric ROCHER, Monique SEBILLAUD, Nathalie SELIN, Sophie SENREM, Jean-François SERVANT, Dominique STREIFF, Claude TARDÉ, Christine VALEAU-LABROUSSE, Patrick VERGEZ, Philippe VIGIER.

**Pouvoirs (06) :**

Vincent CHAPELET à Jean-Luc GOUPILLEAU  
Pierre DUSSIDOUR à Patrick VERGEZ  
Patrick ÉPAUD à Patrice PETIT  
Murielle HÉRAUD à Bernard HERBRETEAU  
Jérôme NEVEU à Gérard MARCELIN  
Jean-Jacques PUYDOYEUX à Jean-Michel BOLVIN

**Absents (07) :**

Francis BLANCHARDIE  
Annette BLANDINEAU  
Josiane BODET  
Jean-Claude CHEVALIER  
Jean-Paul CROCHET  
Pauline DUMAS  
Didier JOBIT

**Secrétaire de séance :** Mireille NEESER

**Monsieur le Président ouvre la séance à 18H02.**

Monsieur Jean-Yves AMBAUD commence par présenter l'intervenant de ce soir. Il s'agit du Colonel Pierre-Henri CRÉMIEUX, de la Gendarmerie de la Charente.

Ce dernier commence par exprimer sa satisfaction d'être parmi les élus pendant ce Conseil. Il poursuit en affirmant son ambition de renforcer la relation de confiance, de transparence entre ses services et les élus. Enfin, il souhaite également « recueillir les attentes » de l'assemblée.

Le Colonel CRÉMIEUX débute tout d'abord par présenter les résultats du groupement de gendarmerie départementale.

[Pour des raisons de confidentialité et à la demande de l'équipe encadrante du Colonel, le diaporama projeté en séance n'est pas rendu disponible sur l'extranet de la Cdc]. L'effectif

du groupement est de 435 personnes et 200 réservistes. De plus, le Département compte quatre bridages motorisées.

Avant, le schéma consistait à installer une brigade par canton. « Schématiquement on reste sur ce même modèle, explique le gendarme, même s'il a été légèrement revu, adapté en fonction de la voilure de la délinquance ».

Ce dernier explique que la Charente est un territoire de contraste. Une zone rurale à l'Est qui tranche avec l'Ouest (Cognac). Il aborde également les disparités existantes aux niveaux économique et sociologique.

Ensuite, toujours dans cette idée de dresser un bilan des interventions, il évoque la situation en fin d'année dernière, qualifiée de « critique », avec de fortes tensions sur le terrain. Il explique que son effectif était constitué de jeunes gendarmes, peu formés. Les principaux faits de délinquance se sont concentrés sur les zones suivantes : Ruffec, Barbezieux, Champniers (zone commerciale) et Jarnac. Les faits de délinquance en Charente se situent au niveau médian en comparaison avec le niveau national.

Le Colonel poursuit et détaille les délais d'intervention. Il explique que la nuit, ils ne sont pas toujours très satisfaisants. « C'est d'ailleurs pour cela que l'on a repensé notre organisation en territorialité afin de garantir une présence H24 », précise-t-il à l'assemblée. Par ailleurs, les appels au 17 ont été revus. « On a mutualisé les appels, souligne le Colonel. On a coupé le Département de la Charente en deux pour une meilleure prise en compte. Il faut également savoir que depuis peu, au sein des véhicules, il existe un système radio en mode conférence », poursuit-il.

Il présente alors les changements opérés depuis peu et les schémas retenus : 2 patrouilles sont réparties sur le secteur Nord du Département et 2 patrouilles au Sud, par tranche d'heures. Ainsi, il constate que les effectifs sont plus opérationnels. « On a aussi appris à discriminer ce qui relève de l'urgence ou non lors des appels au 17. L'idée étant d'être le plus vite sur l'événement, de montrer du bleu », avance le représentant des forces de l'ordre.

De plus, l'objectif rappelé est celui de « créer du lien avec la population locale, d'être sur le terrain auprès des gens ».

Sont ensuite affichés devant les élus quelques chiffres. Le Colonel s'attarde sur les délais d'intervention du groupement :

17 min 21 sec. en 2021

12 min 54 sec. en 2020

11 min 39 sec. en 2019

Ce dernier rappelle que ce sont des moyennes. Il ajoute : « Aujourd'hui, on est davantage transparent sur ces chiffres, on est au plus juste. Parfois, on peut aussi être sur place entre 4 et 9 minutes, tout dépend des événements en question. A l'inverse, quelquefois on arrive très tard, concède-t-il. Notre système nous oblige à repenser nos délais d'interventions. On peut parfois mettre une heure pour arriver sur la voie publique si l'appel concerne un arbre couché sur la route », reconnaît le Colonel. Lorsque cela est le cas, ce dernier se doit de faire de la pédagogie pour expliquer ce délai. Il le conçoit : « On ne peut pas faire de tout des priorités ! ». Il enchaîne : « On sait dire à présent ce qui relève de l'urgence absolue et ce qui n'en relève pas. En revanche, de nuit, on est sur place systématiquement, en 30 minutes. »

Le Colonel revient sur des remarques qui lui ont été faites concernant les interventions de nuit. « On nous a dit 'pourquoi ne pas constituer des patrouilles à 3 plutôt qu'à 2 pour répondre aux attaques parfois constatées sur les gendarmes ?'. Dans la réalité des faits, nous n'avons

que très peu de cas de cette nature donc nous avons refusé de patrouiller à 3 la nuit. En revanche, au retour des beaux jours, du mois de juin, on remarque un effet immédiat sur les appels de nuits pour tapage entre autres, et là les patrouilles à 3 sont mises en place. Les vendredis soir et les samedis soir on prend un des réservistes, pour changer le rapport de force ».

Le Colonel constate des résultats positifs liés à ce nouveau dispositif qui a permis de redonner de la capacité aux brigades et de renforcer la proximité sur le terrain.

Enfin, outre la délinquance, l'objectif du groupement est aussi la lutte contre l'insécurité routière.

Le Colonel propose ensuite de faire une pause et de donner la parole aux élus pour un temps d'échange.

- Monsieur Philippe VIGIER débute : « Cette semaine j'ai reçu un appel de la brigade d'Angoulême pour me dire qu'ils allaient venir contrôler des anglais habitant sur ma commune. Des gendarmes sont venus jusqu'à la Mairie pour contrôler ce couple en quarantaine (contexte Covid). Mais finalement, c'était la brigade de Cognac. Ça fait un peu loin quand même de Cognac jusque chez moi ! », lance l'édile.

Le Colonel lui répond qu'ils ne venaient peut-être pas de Cognac, qu'ils patrouillent sûrement dans les alentours quand ils ont été appelés et ont été mobilisés sur cette action. Par ailleurs, le Colonel informe les élus que sa brigade est actuellement en électrification et que beaucoup de véhicules sont déjà hybrides. Il reconnaît par ailleurs un budget carburant « conséquent ». Toutefois, selon lui, « c'est le prix de l'efficacité ».

Il profite de cette question pour évoquer les contrôles de quarantaines. « Nous avons eu jusque 70 visites par jour ! On aurait pu faire que ça des visites ! ».

- Monsieur Stéphane BÉGUERIE souhaite partager une mauvaise expérience et revenir sur les délais d'intervention précédemment évoqués. Il explique qu'il est intervenu durant une soirée sur un fait de violence conjugale mêlé à un état d'ébriété. Une brigade, celle d'Hiersac a mis plus de ¾ d'heures pour venir ! Je peux dire que c'est long ! » dit-il. A leur arrivée, les gendarmes ont essayé de maîtriser l'homme mais ils n'étaient que deux, cela n'a pas été simple. La brigade de Chalais est alors venue en renfort, a mis 20 minutes pour venir.

Le Colonel lui répond : « Il y a des situations marginales dans lesquelles nous ne sommes pas bons, concède-t-il. Mais nous avons cette ambition d'améliorer encore le dispositif. Nous faisons aussi parfois le choix de rallonger nos délais d'intervention sur certaines opérations qui ne nécessitent pas d'urgence, là il y avait une urgence ». Il rappelle que l'idéal d'un délai d'intervention en urgence est de 10 minutes.

Le Colonel poursuit en expliquant que le nouveau dispositif mis en place, plus « territorialisé », est davantage pertinent dans les interventions des brigades. Il s'agit de mieux gérer des événements. Il le répète : « L'idée est d'améliorer la réponse que l'on doit au public. Cette plateforme fonctionne déjà très bien. Et ce niveau système ne dégrade pas la qualité de vie ni le confort des gendarmes », ajoute-t-il.

Enfin, le Colonel termine en présentant le dispositif de site de coopération avec les élus, nommé 'maires.gend16.fr'. Il projette l'interface aux élus et revient sur les offres de services disponibles pour les collectivités (prévention malveillance, renseignement, police judiciaire, formation et gestion des incivilités, cybermenaces...).

L'idée de cette plateforme est de "répondre présent pour les élus". De ce fait, une signature de convention avec l'Association des Maires de France (AMF) afin de mieux répondre aux attentes des élus et de favoriser l'émergence d'une coproduction de sécurité entre les maires et les échelons locaux de la gendarmerie est prévue le jeudi 3 février 2022 à 15h dans le grand salon de la préfecture. A noter que cette convention est adossée à des outils numériques.

Le Colonel l'affirme : « Renforcer les liens avec les Maires, aussi quand tout va bien, est important ! Je veux bien perdre du temps avec vous pour renforcer ce lien de confiance ».

Le Président remercie le Colonel et son équipe pour cette présentation, avant de passer à la suite du Conseil.

Monsieur Sébastien DÉPAGE prend la parole avant de présenter les délibérations de la séance. Il souhaite aborder la prochaine édition des Gaminades. Un support nommé « Appel à rêver » est présenté à l'assemblée, parce que, dit-il, « dans la culture, on ne fait jamais rien comme les autres (en référence au nom habituel qui serait normalement 'Appel à projet') ». « Mon objectif est de mettre en lumière la culture dans les Mairies dès le mois de juin », prévient le Vice-président en charges des Affaires culturelles. « On compte sur vous, sur les bénévoles pour offrir des spectacles de qualité », poursuit-il. Il explique qu'il n'y a aucun critère géographique pour le moment, toutes les communes sont les bienvenues pour participer à cette nouvelle édition. Un email sera prochainement envoyé aux élus du territoire et une présentation plus aboutie se tiendra en commission. « Nous ferons rayonner le territoire », termine Monsieur DÉPAGE.

Le Conseil se poursuit par la présentation des délibérations.

## **I. Ressources humaines**

### **1. Signature de la convention de service santé, hygiène et sécurité au travail avec le Centre de Gestion (CDG16)**

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines informe les membres du Conseil communautaire qu'au regard des dispositifs législatifs en vigueur et notamment la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et de la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique, la Communauté de communes est tenue d'assurer des services obligatoires en matière de gestion des ressources humaines.

Parmi ces obligations, conformément à l'article 108-2 de la loi du 26 janvier 1984, la Communauté de communes doit assurer le service de médecine du travail. Ce service a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

De plus, la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que le Communauté de communes doit désigner un agent chargé de l'inspection des conditions de travail (inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité). En effet, la Communauté de communes ne possède pas de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et cette mission n'est donc que partiellement assurée par le service des Ressources humaines.

Enfin, le décret du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes doit être applicable sur l'année 2022.

Aussi, le Centre de Gestion propose d'assurer ces missions en qualité d'accompagnateur des collectivités territoriales et établissements publics en matière de gestion des ressources humaines.

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE précise que jusqu'à présent, la Communauté de communes a toujours conventionné avec le CDG16 pour assurer le service de médecine du travail. Ce dernier appliquait un forfait par agent pour définir la cotisation demandée.

Pour l'année 2022, le CDG16 a modifié ses modalités de calcul et propose d'appliquer un pourcentage, de 0,34%, sur la masse salariale soumise à l'URSSAF.

Pour rappel, l'historique des cotisations est présenté dans le tableau ci-après.

	<b>Cotisation 2019</b>	<b>Cotisation 2020</b>	<b>Cotisation 2021</b>
Budget Général	1 660,50 €	1 882,10 €	2 076,80 €
Budget Écoles	4 489,50 €	4 737,70 €	4 932,40 €
Budget AEJ	1 845,00 €	2 466,20 €	2 725,80 €
Budget SPANC	246,00 €	129,80 €	129,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 241,00 €</b>	<b>9 215,80 €</b>	<b>9 864,80 €</b>

Par ailleurs, la Communauté de communes propose de recourir aux services du CDG16 afin d'assurer la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité. Cette mission est évaluée à 0,03% de la masse salariale soumise à l'URSSAF. Cette mission est celle d'un Chargé(e) d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (CISST) et il semblerait judicieux de recourir au dispositif du CDG16 plutôt que de recruter un agent à temps non complet ou de flécher ces missions, très techniques, à un agent déjà en place.

En l'absence de CHSCT, il est également recommandé de solliciter l'accompagnement du CDG16 de conseils en hygiène et sécurité, pour un montant représentant 0,02% de la masse salariale soumise à l'URSSAF.

Enfin, afin de respecter les nouvelles mesures réglementaires en matière de prévention des actes de violence, le CDG16 propose d'accompagner la Cdc, pour un montant de 0,01% de la masse salariale soumise à l'URSSAF.

Le recours à ces quatre dispositifs (médecine du travail, CISST, conseils en hygiène et sécurité et prévention des actes de violence) permettrait de répondre aux nouvelles obligations législatives et réglementaires.

La convention est d'une durée d'un an, renouvelable.

**Considérant ces éléments et tenant compte de la nécessité de recourir aux services exposés, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :**

- **D'adhérer aux dispositifs de médecine du travail, agent chargé de la fonction d'inspection, conseil en hygiène et sécurité et dispositif de signalement ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de service santé, hygiène et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la Charente (CGD16) ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE ;**

**Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;**

**Vu la loi du 6 août 2019 de Transformation de la fonction publique ;**

**Et conformément à l'article 108-2 de la loi du 26 janvier 1984 ;**

**Et vu la convention de service santé, hygiène et sécurité au travail transmise par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Charente ;**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Ressources humaines.**

## **[2.Création d'un contrat Parcours Emploi Compétences \(PEC\) à temps non-complet \(26/35ème\) au sein de l'accueil de loisirs de Saint Séverin \(suite au départ d'un agent\)](#)**

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne bénéficie déjà de trois contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) au sein de ses effectifs et cela suite à une intervention de Pôle Emploi lors du Conseil communautaire du 24 juin 2021, afin de présenter le dispositif.

Conformément aux ambitions présentées dans le débat d'orientation budgétaire du 13 janvier 2022, la Communauté de communes souhaite développer les contrats Parcours Emploi Compétences afin de former des jeunes profils et de diminuer la masse salariale nette.

Dans ces conditions, le Conseil est informé que le service Enfance-jeunesse souhaite bénéficier de nouveau de ce dispositif au sein du l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Saint-Séverin qui pourra être mutualisé avec le site de Villebois-Lavalette. En effet, le bénéficiaire du dispositif viendrait compléter les équipes de l'ALSH de Villebois-Lavalette sur les mercredis et les vacances scolaires. Il s'agirait d'un emploi d'Animateur(trice) de loisirs à raison de 26 heures hebdomadaires (26/35ème).

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE précise à l'assemblée que cette création donne suite à un départ d'un agent qui est sur une quotité horaire de 34/35<sup>ème</sup>, mais la légère baisse de fréquentation de l'ALSH de Saint-Séverin permet de faire une économie en proposant un remplacement d'une quotité de 26/35<sup>ème</sup>.

Ce renfort visera à assurer l'accueil pédagogique des enfants les matins et les soirs de la semaine et pendant les vacances scolaires.

La Vice-présidente précise que le contrat PEC étant basé dans une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), une aide est allouée. Le taux de prise en charge est de 80% du SMIC horaire brut, dans la limite de 30 heures hebdomadaires. La collectivité est également exonérée de cotisations patronales et des indemnités de fin de contrat. Pour le recrutement d'une personne en contrat de 12 mois sur la base du SMIC à raison de 30 heures de travail par semaine, la collectivité aura un reste à charge proche de 350€ par mois.

**Aussi, afin de combler les besoins en personnel au sein de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Villebois-Lavalette mutualisé avec l'ALSH de Saint-Séverin, et dans le cadre d'une réorganisation du service, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :**

- **De recruter un agent contractuel de droit privé, en emploi PEC (Parcours Emploi Compétence), à raison de 26 heures hebdomadaires (26/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 28 février 2023 et cela sur une rémunération au SMIC ;**
- **De créer l'emploi désigné ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant, à entreprendre toutes démarches et signer tout document concernant ce recrutement.**

**Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 5 abstentions, décide :**

- **d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Ressources humaines,**
- **de modifier ainsi le tableau des emplois.**

### **[3. Modification des dates de création de poste du contrat PEC du 25 novembre 2021](#)**

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne, a souhaité promouvoir le dispositif des Parcours Emploi Compétences (PEC) suite à une présentation de ce dispositif par Pôle Emploi lors d'une intervention en Conseil en date du 24 juin 2021, dont les effets financiers et logistiques sont très favorables pour la Communauté de communes.

Un contrat PEC mutualisé à temps non-complet (30/35<sup>ème</sup>) au sein du centre de loisirs de Villebois-Lavalette et de Saint-Séverin a ainsi été créé le 25 novembre 2021 par la délibération n°2021\_16\_11. Or, la Vice-présidente informe les Conseillers qu'il convient aujourd'hui de modifier les éléments de ladite délibération.

En effet, cette délibération prévoyait la création d'un emploi PEC à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 3 janvier 2022. Toutefois, la personne qui devait être positionnée sur ce poste s'est avérée inapte pour les missions proposées.

Par ailleurs, la délibération n°2021\_16\_11 prévoyait une création de poste au 3 janvier 2022. Or, l'arrivée de l'agent qui occupera les fonctions de ce poste est prévue au 1<sup>er</sup> février 2022.

Aussi et afin de respecter les conditions de financement de Pôle Emploi, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE explique qu'il est demandé que les dates de création de poste soient celles de l'arrivée effective de l'agent sur ce même poste.

Dès lors, la date de création de l'emploi PEC au 3 janvier 2022 est aujourd'hui caduque et il conviendrait de modifier cette date pour une création de poste au 1<sup>er</sup> février 2022.

**Considérant ces éléments, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :**

- **De conserver la création du poste de Parcours Emploi Compétences (PEC) tel qu'il a été présenté en date du 25 novembre 2021 ;**
- **De modifier en conséquence la date de création du contrat PEC, délibéré en date du 25 novembre 2021, au 1<sup>er</sup> février 2022 au lieu du 3 janvier 2022 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant, à entreprendre toutes démarches et signer tout document concernant cette création de poste.**

**Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,**

**Vu la délibération n°2021\_16\_11 en date du 25 novembre 2021,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 4 abstentions, décide :**

- **d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Ressources humaines,**
- **de modifier ainsi le tableau des emplois.**

## **II. Economie**

### **1. Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le poste de chargé(e) de mission « économie, emploi, formation »**

Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Vice-président en charge du Développement économique, rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre du contrat de dynamisation et de cohésion établi entre le Pays Sud-Charente et la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne bénéficie de dispositifs de financements réservés à l'animation et à la mise en œuvre de projets locaux de développement économique.

Parmi les actions bénéficiant d'un soutien régional au titre de ce contrat figure un soutien à l'ingénierie économique, mission portée par les deux Communautés de communes 4B et Lavalette Tude Dronne.



Cette délégation partenariale s'inscrit dans la continuité des diverses collaborations existantes en matière de développement économique entre les Communautés de communes du Sud Charente.

Monsieur Jean-Michel BOLVIN explique que les dernières actions menées en partenariat par les Communautés de communes 4B et Lavalette Tude Dronne ont ainsi permis :

- L'établissement d'un Schéma d'Attractivité Economique du Sud Charente ;
- L'animation et la gestion d'actions collectives pour un soutien aux projets d'implantation, de développement, d'investissement, d'innovation et/ou de recrutement des entreprises ;
- La mobilisation des partenaires locaux du territoire et la participation aux réseaux d'acteurs économiques départementaux et régionaux.

Pour l'année 2022, les actions prioritaires attendues de la mission d'animation et de développement économique visent à :

- Mettre en place une nouvelle action collective de proximité 2022-2027 au bénéfice du commerce de proximité, de la revitalisation des centres bourgs et d'un accompagnement des entreprises artisanales et commerciales aux enjeux de transition énergétique et numérique ;
- Poursuivre l'accompagnement des entreprises à intégrer des réseaux locaux d'entreprises: Club Entreprendre en Sud Charente, associations d'artisans commerçants des bourgs-centres du territoire Lavalette Tude Dronne ;
- Consolider la collaboration avec les communes lauréates du dispositif « Petites villes de demain », notamment sur le volet des opportunités d'immobilier professionnel à requalifier et valoriser ;
- Valoriser les ressources spécifiques du territoire et investir de nouvelles filières créatrices d'emploi en initiant de nouveaux partenariats avec les pôles urbains de proximité que sont Angoulême ou Bordeaux.

Ces actions s'inscrivent dans les axes de développement du Schéma d'Attractivité Economique du Sud Charente, du contrat de dynamisation et de cohésion Sud-Charente et de la feuille de route « développement économique » de la Communauté de communes.

L'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de ces actions peut bénéficier d'un soutien régional au titre du contrat de dynamisation et de cohésion Sud Charente, à hauteur de 60% de 0,5 ETP, avec un plafond de subvention de 15 000€.

**En conséquence, Monsieur Jean-Michel BOLVIN propose au Conseil communautaire :**

- **D'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le poste de chargé(e) de mission économie-emploi-formation pour l'année 2022, à hauteur de 15 000 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document concernant cette action.**

**Vu l'exposé de Monsieur Jean-Michel BOLVIN,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les propositions de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Vice-Président en charge du Développement économique.**

### **III. Habitat**

#### **1. Signature de la convention de partenariat entre les Communautés de communes de Charente, le Conseil départemental de la Charente et le CAUE de la Charente, portant sur la mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)**

Monsieur Joël BONIFACE, Vice-président en charge de l'Aménagement durable du territoire et de l'Habitat rappelle au Conseil communautaire que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Charente assure depuis novembre 2006 la mission de service public de conseil auprès des particuliers sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat, initialement dévolue par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) avec le soutien de l'ex-Région Poitou-Charentes et du Département de la Charente (pour l'année de lancement en ce qui concerne ce dernier). Ce service, initialement dénommé « Espace Info Energie », assuré par un conseiller à plein temps puis deux à partir de juin 2010, est depuis fin 2019 membre du réseau « FAIRE » (Faciliter, Accompagner, Informer sur la Rénovation Energétique), Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) pour l'ensemble des habitants de la Charente.

Le Vice-président explique que les Régions ayant été désignées responsables de l'efficacité énergétique par la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015, la Région Nouvelle-Aquitaine a adopté en 2019 son Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE), intégrant la mise en œuvre du SPPEH à l'échelle régionale à partir du 1er janvier 2021.

Les EPCI devant assumer à partir du 1er janvier 2022 le SPPEH, l'année 2021 était une année transitoire pour les Plateformes en devenir (service que le CAUE a assuré). Un nouvel AMI (Appel à manifestation d'intérêt) a été émis par la Région Nouvelle-Aquitaine pour le portage de ce service. Les Communautés d'Agglomération Grand Angoulême et Grand Cognac ont fait le choix de mettre en place ce service en leur sein ; les Communautés de communes ont opté quant à elles pour la poursuite de la délégation de ces missions du SPPEH au CAUE.

Evoquée en Commission thématique et présentée en Conseil communautaire par le CAUE le 11 mai 2021, la mise en place de cette plateforme territoriale de rénovation énergétique en tant que « guichet unique » s'inscrit dans la section 6-1 de la feuille de route pluriannuelle de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne. Lors de ces présentations, la contribution financière de la CdC avait été précisée soit une participation annuelle de 4 986,00 € (montant calculé au regard du nombre d'habitants).

**Considérant ces éléments et afin de régulariser la signature de la convention de partenariat, Monsieur Joël BONIFACE propose au Conseil communautaire :**

- **D'autoriser la signature de la convention de partenariat entre les Communautés de communes de Charente, le Conseil départemental de la Charente et le CAUE de la Charente, portant sur la mise en œuvre du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) aux conditions exposées ;**

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ladite convention.**

**Vu l'exposé de Monsieur Joël BONIFACE,**

**Vu la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte en date du 18 août 2015,**

**Vu le Programme Régional pour l'Efficacité Energétique de la Région Nouvelle-Aquitaine,**

**Et considérant la mise en œuvre du SPPEH à l'échelle régionale à partir du 1er janvier 2021,**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 1 contre et 6 abstentions, décide d'approuver les propositions de Monsieur Joël BONIFACE, Vice-Président en charge de l'Aménagement durable du territoire et de l'Habitat.**

## **IV. Urbanisme**

### **1. Arrêt du projet de la procédure de modification simplifiée n°1 du PLUi Horte & Lavalette et définition des modalités de mise à disposition du public**

**[AJOURNÉE]**

## **V. Gestion des espaces verts**

### **1. Convention avec Pass Sud Charente pour la gestion des espaces verts du territoire**

Monsieur Vincent GUGLIELMINI, Vice-président en charge des Bâtiments, de la Voirie et des Équipements, rappelle à l'assemblée que depuis 2018, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne est adhérente à l'entreprise Pass Sud Charente par le biais d'une convention tri-annuelle (2021-2023) qui permet à la Cdc LTD d'être membre du conseil d'administration et de bénéficier de tarifs préférentiels. Cette présente convention est annexée à la délibération.

Le Vice-président revient ensuite sur les différents éléments qui ont rythmé le service Technique :

- la création d'un pôle technique fin 2020,
- le recrutement, courant 2021, d'un agent pour l'entretien sur les bâtiments communautaires ne faisant pas l'objet de conventions avec les communes ou intervenants extérieurs,
- le départ à la retraite de Monsieur Jean-Marc PAJOT, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en charge de l'entretien de certains espaces verts sur les secteurs de Montmoreau et Chalais.

Aussi, la Cdc Lavalette Tude Dronne a souhaité étudier le fait d'externaliser l'entretien des espaces verts anciennement assuré par Monsieur PAJOT.

Dans le cadre de la convention citée précédemment, Pass Sud Charente intervient déjà sur certains sites communautaires pour l'entretien des espaces verts et bâtiments.

Aussi, pour 2022, il est proposé de reconsidérer l'intervention de Pass Sud Charente en l'orientant essentiellement vers l'entretien des espaces verts et en supprimant les dépannages dans les bâtiments qui seront dorénavant assurés par le nouvel agent communautaire (agent technique).

Le Vice-président précise aux conseillers que dans le cadre de cette convention, les prestations réalisées par l'association Pass Sud Charente font l'objet de devis annuels.

Les nouveaux devis pour 2022 s'élèvent à un montant de 32 700 € selon le tableau ci-dessous :

<b>PROPOSITION PASS 2022</b>		
	<b>Montant annuel</b>	<b>Moyen annuel</b>
<b>Enfance Jeunesse 2 MPE + OISON</b>		12 jours + 4 personnes
Entretien extérieur	4 992,00 €	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>4 992,00 €</b>	
<b>Espace Arc en Ciel</b>		3 jours + 2 personnes
Entretien extérieur	576,00 €	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>576,00 €</b>	
<b>2 Ecoles Chalais / 2 Ecoles Montmoreau</b>		22 jours + 4 personnes
Espaces Verts + 5 cours (+St Amant)	10 560,00 €	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>10 560,00 €</b>	
<b>MFS Montmoreau + Atelier Chalais</b>		4 jours + 3 personnes
Extérieur	1 152,00 €	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 152,00 €</b>	
<b>Poltrou</b>		35 jours + 5 personnes
Labyrinthe, espaces verts et logistique	13 300,00 €	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>13 300,00 €</b>	
<b>ZA LA GARENNE + Za La Motte + ZA Labaurie</b>		5 jours + 3 personnes
Extérieur	1 920,00 €	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 920,00 €</b>	
<b>Convention Adhésion 2021-2023 (3 ans)</b>	<b>200,00 €</b>	
<b>TOTAL 2022 PASS</b>	<b>32 700,00 €</b>	

Avant de passer aux votes, Monsieur GUGLIELMINI propose de répondre à certaines questions de Madame Bénédicte GOREAU, envoyées en amont du Conseil. Le Vice-président lui répond qu'aujourd'hui l'agent technique de la Cdc est beaucoup sollicité au sein des écoles. « Il y a beaucoup d'interventions dans nos écoles car on a laissé nos écoles dépérir, et on en est tous responsables ! ».

Monsieur GUGLIELMINI explique qu'en passant par Pass Sud Charente pour des travaux d'espaces verts, l'agent technique pourra ainsi continuer ses missions dans les structures du Pôle éducatif et autres bâtiments qui relèvent de la compétence de la Cdc.

Monsieur Patrice PETIT lui répond : « Si je dois changer une ampoule, je l'appelle alors ? » Monsieur GUGLIELMINI lui rétorque : « J'appellerais peut-être le Maire pour le faire ! ». Il explique que l'agent technique a un planning optimisé toutes les semaines, planning réalisé par sa responsable, Madame Betty MOREAU. « Bruno a des tâches par secteurs, afin d'optimiser son temps sur place et il a de quoi s'occuper ! », ajoute le VP.

**Au regard de ces éléments, Monsieur Vincent GUGLIELMINI propose au Conseil communautaire :**

- **D'approuver l'externalisation de l'entretien des espaces verts sur différents sites appartenant à la Cdc ou relevant de ses compétences ;**
- **D'autoriser la signature des devis 2022 pour la gestion des espaces verts précédemment présentés en lien avec la convention de Pass Sud Charente, signée en 2021 et telle qu'annexée à la présente délibération ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette externalisation des espaces verts.**

**Vu l'exposé de Monsieur Vincent GUGLIELMINI ;**

**Vu la Convention tri-annuelle (2021-2023) qui lie déjà l'entreprise Pass Sud Charente à la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne ;**

**Et considérant les devis 2022 proposés par Pass Sud Charente quant à la gestion des espaces verts sur tout le territoire Ltd aux conditions précitées ;**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 40 voix pour, 2 contre et 10 abstentions, décide d'approuver les propositions de Monsieur Vincent GUGLIELMINI, Vice-Président en charge des Bâtiments, de la Voirie et des Équipements.**

**7 élus n'ont pas pris part au vote.**

## **VI. DOB (suite)**

19h40 - Monsieur Jean-Yves AMBAUD rappelle que lors du dernier Conseil, en date du 13 janvier, le DOB a permis de mettre en lumière les premiers éléments du budget. « Ce soir, nous vous proposons de nous concentrer sur les investissements », dit-il. Il précise par ailleurs que deux réunions de Commission Finances sont en préparation avant le vote du budget.

Tout d'abord, le Président propose une photographie de la situation des Ressources humaines. Au 31.12.2020, la Cdc comptait 150 agents, pour un total de 125,21 ETP.

Au 31.12.2021, 153 agents, pour un total de 127,75 ETP.

Et enfin au 01.01.2022, un total de 124,21 ETP.

Le Président, pour répondre à certaines questions envoyées par Monique GRANET, revient sur les emplois créés il y a peu : le Contrat énergie partagé, le poste d'agent technique, les Parcours emploi compétences (PEC) dans les structures Enfance-Jeunesse... Pour un total à l'instant T de 127,7 ETP.

Monsieur Jean-Yves AMBAUD souhaite ensuite revenir sur les dépenses de personnel qui représentent 280 000€ de dépenses nouvelles sur le budget 2022. Il explique ce chiffre. Les contrats de remplacement représentent dans ce budget 100 000€. « En un an, cette dépense a doublé ! Cela est dû au contexte sanitaire. Pour remplacer des agents absents, il

a fallu mettre en place des remplaçants et les contrats de remplacements qui vont avec ». Le Président fait une parenthèse et explique qu'aujourd'hui, les services de la Cdc sont eux-mêmes concernés : le Directeur est absent pour cause covid, la responsable du Pôle éducatif également, la responsable Culture, la responsable Ressources humaines... « C'est très dur », concède-t-il.

- Monsieur BÉGUERIE demande alors : « Il n'y a pas de recettes sur ces contrats ? »

Le Président lui répond par la négative : il n'y pas de recette sur ces petites périodes ».

- Madame GRANET poursuit : « Ce sont des contrats de combien d'heures et pourquoi ils sont comptabilisés dans les ETP ? »

Monsieur AMBAUD répond : « On a toujours dit que ces contrats venaient s'ajouter ! On ne vous l'a jamais caché ! Ce ne sont pas des contrats pour accroissement temporaire ou saisonnier ». Il poursuit : « Tous les jours, et croyez-moi, on essaie de trouver des solutions, et c'est une véritable gymnastique ! C'est d'ailleurs pour cela que l'on a rencontré il y a peu, avec Chantale (GOREAU), l'inspecteur de l'Éducation nationale, Cédric ARNOUX, pour essayer de ne pas remplacer de suite. On a réussi à obtenir ce délai deux jours, qui nous permet de la souplesse, de ne pas remplacer de suite. Mais il y a des remplacements sur lesquels on ne peut pas déroger ! » confie-t-il.

- Monsieur Dominique STREIFF demande la parole : « Ces revalorisations indiciaires sont récurrentes, tous les ans, alors pourquoi ne pas les sortir ? »

Monsieur AMBAUD confirme qu'elles sont bien annuelles et qu'elles apparaissent dans un souci de transparence.

- Madame GRANET reprend la parole : « la revalorisation d'indices pour les catégories C ne représente que 14€ / agent / mois ; il y a des choses dans ces chiffres qui nous échappent. ».

Le Président lui répond : « Je loue votre souci du détail mais je pense que nous avons d'autres enjeux ! ». Il continue : « Vous voulez faire diminuer la masse salariale ? Ok, pas de souci, on ferme quelle crèche ? Quelle école ? Qui souhaite fermer son EFS (Espace France Services) ? Vous voulez que l'on arbitre, là maintenant ? », interpelle-t-il. On offre des services aujourd'hui mais si vous voulez on arrête tout ! Croyez-moi, on essaie d'optimiser à chaque fois. Je suis à la Cdc tous les jours, venez, venez prendre ma place ! ».

Madame Chantale GOREAU souhaite réagir et prendre elle aussi la parole pour évoquer le sujet des remplacements dans les écoles. Elle décrit alors une situation à l'instant T de « catastrophique ». « On a clairement des agents qui souffrent », lance-t-elle. Elle confirme qu'il y a encore quelques semaines, les remplacements étaient systématiques mais nuance, « on a vite été étranglé ». Elle lance une invitation à l'assemblée : « Nous vivons une situation extrêmement difficile. Moi je vous propose de venir rencontrer les référents scolaires ! ». Elle continue : « Encore cette semaine, l'une d'entre elles est allée préparer le matin le repas à Gardes en raison d'un cas positif, puis le midi, elle est allée servir dans une autre école, c'est insupportable ! Quand on a de l'humain en face de nous c'est différent que d'en parler en séance ! On doit prendre en charge des petits bonhommes », termine-t-elle.

Le Président rappelle à ses confrères la chance d'avoir mutualiser ensemble des services de proximité.

Monsieur Claude TARDÉ intervient : « Pour moi, l'inquiétude n'est pas là, commence-t-il. Le fond du problème c'est l'évolution des chiffres dans leur globalité et les leviers qu'il faut déployer. Il poursuit : je souhaite comprendre où prendre l'argent pour ne pas être obligé de ponctionner les habitants ».

Le Président poursuit alors en revenant sur les leviers financiers possibles et les stratégies pluriannuelles.

Sur les piscines, et cela a été déjà annoncé lors du dernier conseil, le déficit est de 154 000€. « Fermer un bassin ? lance le Président, on en a déjà parlé ! Je préfère les rendre plus attractives en s'appuyant sur des associations. L'objectif que je vous donne c'est de gonfler notre budget sur les piscines sans trop investir, à hauteur de 20 000€ par piscine avec un résultat net à 100 000€. L'idée est de réussir sur 2022 à ramener notre déficit à 70 000€ ». ».

- Monsieur BÉGUERIE lui rétorque : « Le problème ce n'est pas l'attractivité ! Je ne suis pas certain que tout cela ramène des personnes en plus ! ».

Le Président lui répond : « Si l'objectif n'est pas atteint, on arbitrera en septembre, mais au moins on aura tout essayé. On retrouvera les 20 000€ ! Regardez, lorsque l'on a dit 'on gonfle la flotte de véhicules pour faire baisser les frais de déplacement', on a réussi ! Je pense que quand on se mobilise, on peut gagner le pari ».

Sur ce même sujet, il y a un autre équipement qui ne semble pas assez pas optimisé : le labyrinthe de Poltrot. D'après le Président, il n'y a pas assez d'animation. « Il est joli mais une fois qu'on est arrivé au bout, on grimpe sur la plateforme, on admire la vue et c'est tout », dit-il. Il propose alors de le rendre plus attractif en y rajoutant une activité d'escape game. « On a fait des simulations, avance-t-il. On peut rajouter 1 500€ pour le labyrinthe et 5 000€ pour l'accrobranche (création d'un nouveau parcours) ». Pour le Président, un amortissement des coûts en une année est possible. « Poltrot deviendra bénéficiaire ! » annonce-t-il.

Devant l'absence de réaction de la salle sur des éléments à tels enjeux, le Président persiste : « Je vous propose des objectifs ! On fera le point en septembre. On comptera les bouses à la fin de la foire, comme on dit ». Il continue : « On a le choix : c'est soit la théorie du kleenex, qui consiste à dire on est les plus malheureux, les plus pauvres, on ne s'en sortira pas. Soit on sort les mains des poches, on met sur la table des euros pour que cela rapporte. Moi je vous propose de retourner la situation. »

Le Président revient au diaporama et rappelle les ambitions du Projet de territoire de la Cdc :

- S'occuper de nos entreprises : renforcer le développement économique et les emplois
- Faire rester les gens sur le territoire grâce aux services mis en place par la Cdc, en renforçant l'attractivité résidentielle du territoire

Monsieur AMBAUD précise que tous ces objectifs s'inscrivent dans une équation qui n'est pas facile à résoudre. Investir dans les centres de loisirs, dans les écoles, les crèches n'engagent pas de gros retours sur investissement. « Mais si on plombe les services publics, on plombe le reste », lance-t-il.

Monsieur BÉGUERIE interpelle alors l'assemblée : « On n'a pas à rougir de nos équipements ! » Le Président n'est pas si catégorique et évoque la crèche de Chalais qui ne fait pas l'unanimité. « Je vous propose aussi de venir visiter nos structures. On fera des petits groupes et vous viendrez vous rendre compte par vous-même ! ».

Monsieur Jean-Michel ARVOIR dit : « Et qui peut revendiquer une salle comme celle-ci pour ses Conseils ? » Monsieur AMBAUD concède que le théâtre participe à renforcer l'attractivité de notre territoire.

Monsieur Jean-Claude LEYMERIE prend la parole : « Je suis d'accord avec tout ça sur le fond mais on est confronté à un nouveau phénomène : on a des gens qui arrivent en campagne et qui veulent tout ! ».

Monsieur Patrice PETIT renchérit : « Il ne faut plus de chien parce que ça aboie, plus de coq, plus d'agriculteurs, il ne leur faut pas d'odeurs... »

Monsieur AMBAUD revient à sa présentation et explique qu'il faut avoir de l'ambition pour ce territoire. « Quand je vois que l'on donne tous les ans 100 000€ pour les écoles privées ! C'est de l'argent en moins pour nos écoles ! » fustige-t-il.

Monsieur Gaël PANNETIER demande la parole : « Je voudrais évoquer deux choses.

1) On pleure sur les écoles de Chalais, on se victimise, mais il y a 3, 4 ans on a fait des choix ! On est responsable de cette situation.

2) Je vois bien les efforts que vous déployez dans des recherches de solutions et c'est bien, vous essayez, vous êtes impliqués mais attention, à la fin on ne récupérera jamais ces 700 000€ de dépenses ! »

Le Président lui répond : « Je ne cherche pas à faire le procès de qui que ce soit, de revenir sur ce qui a été fait, pas fait. Je ne cherche pas un responsable mais comment plutôt améliorer la situation. On ne va pas combler ces 700 000€, j'en suis conscient, mais on essaye ! »

Pour Madame Monique SÉBILLAUD c'est un autre sujet qui l'inquiète : le désert médical sur le territoire.

Le Président lui rétorque qu'il a encore eu récemment un rendez-vous avec le Docteur DOURESSAMY. « Nous travaillons avec une équipe dynamique. Il (le Docteur DOURESSAMY) a déjà trouvé deux médecins alors que le bâtiment n'est pas terminé ! se félicite-t-il. On va trouver des solutions pour alimenter aussi le Chalaisien. On va faire partie du CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé) ».

[INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DONNÉES A POSTERIORI PAR BÉATRICE BELLO, ANIMATRICE DU CLS]:

- L'Agence Régionale de Santé souhaite qu'en 2022 les CPTS se développent en Charente, afin que tout le territoire soit couvert, sans zone blanche ni chevauchement. C'est un regroupement, en association loi 1901, de professionnels de santé libéraux (médecins et paramédicaux) qui décident de travailler ensemble sur un territoire qu'ils définissent eux-mêmes, dans le but d'améliorer la coopération entre les acteurs du médicosocial, du sanitaire et du social. Cela permet de travailler à la résolution d'un certain nombre de problèmes (patients sans médecin traitant, soins non programmés, parcours de soins complexes...) et de mener ensemble des actions de santé diverses (dont des actions de prévention).

- Sur la CdC LTD, la CPTS Sud Angoumois est en cours de constitution, la lettre d'intention a été validée par l'ARS (la CPTS peut ainsi déposer son projet de santé auprès des services de l'ARS-NA. Une commission composée de l'ARS, de la CPAM et de la MSA ainsi que d'un représentant des usagers en santé se réunit et étudie les projets de santé).

La CPTS Sud Angoumois, c'est :

Un maillage allant de la Vallée des Eaux Claires (Puymoyen, Voeuil et Giget) à la Vallée de L'Echelle (territoire du 16410) jusqu'au pays de Lavalette (territoire du 16320).

EPCI Grand Angoulême : Voeuil et Giget, Puymoyen, Garat, Sers, Dirac, Torsac, Dignac

EPCI Lavalette Tude Dronne : Villebois Lavalette, Rougnac, Edon, Combiers, Ronsenac, Gurat, Vaux Lavalette, Magnac Lavalette Villars, Fouquebrune, Boisé-La-Tude, Gardes-le-Pontaroux, Blanzaguet-Saint-Cybard.

Elle doit être opérationnelle au cours du 1er semestre 2022.

- L'ARS envisage que 2 autres CPTS puissent voir le jour en Sud Charente, l'une sur Barbezieux, l'autre sur Montmoreau (le Dr Douressamy sera sûrement le leader de ce projet-ci).

- Les CPTS constituent un facteur d'attractivité important, avec les Maisons de Santé Pluridisciplinaires, pour les professionnels de santé. Elles correspondent aux souhaits de nombreux médecins de travailler en réseau, de façon toujours plus collaborative.

Monsieur AMBAUD en vient à la slide « Quelle stratégie en matière de priorisation des dépenses d'investissement ? ». Il en profite alors pour répondre à Dominique STREIFF sur une question envoyée par email concernant la fiscalité. Monsieur AMBAUD comprend les craintes des élus et leur opposition à augmenter la fiscalité des ménages.

Il évoque les Fiches Actu', dorénavant disponibles dans leur intégralité des habitants du territoire depuis le site internet de la Cdc. « L'idée étant de les sensibiliser à ce qu'il se passe sur le territoire, sur nos investissements et nos différentes actions, pour une meilleure



compréhension de ce qui est fait », ajoute-t-il. A la question qui est posée dans le diaporama, « le projet est-il amortissable ? », le Président répond que l'on peut légitimement se demander aussi si on veut réellement investir. « Regardez en Haute Saintonge ! Ils ne se sont pas embêtés avec des services de proximité ! »

Monsieur AMBAUD, devant l'heure avançant, précise qu'il souhaite tourner les investissements de la Cdc vers une stratégie de famille : emploi, activités, tourisme. Monsieur AMBAUD en vient alors à la dernière slide : les propositions d'investissements sur 2022-2024. Il propose un budget total de 12 033 646€. Il ajoute : « Ce sont des tendances, des orientations budgétaires. Il faudra arbitrer cette CAF (Capacité d'autofinancement) et affiner après. ». Il en convient : ce montant n'est probablement pas amortissable sur 3 ans mais plutôt sur 5.

L'heure étant déjà bien tard, le Président terminera cette présentation lors du prochain Conseil, le 10 février.

Madame Murielle ENIQUE termine enfin avec une annonce pratique : la route de Montboyer sera fermée à partir du 15 février prochain, et non dès début février comme annoncé précédemment.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h49.**

**Le Président,  
Jean-Yves AMBAUD**